



*Syndicat unitaire de l'éducation
populaire,
de l'action socioculturelle et sportive*



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

Catherine Tuchais
Secrétaire régionale EPA-FSU
Didier Hude
Secrétaire national EPA-FSU
Secrétaire départemental FSU 44
epa@epafsu.org

Nantes, le 26 janvier 2010

La section locale EPA-FSU
La section départementale FSU

à

Monsieur le Directeur Régional
de Jeunesse, des Sports
et de la cohésion sociale
des Pays de la Loire

Objet : action collective suite à recours d'affectation et gestion administrative

Monsieur le directeur régional,

Vous avez pris - sans concertation au demeurant - la décision d'affecter trois collègues CHEPJ, CEPI et CTPS à la DDCS et la DRJSCS de Nantes dans des conditions qui provoquent troubles et sentiment de grande injustice auprès des collègues du domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire. Votre décision concerne des conseillers recrutés depuis près de 30 ans et plus. Pour certaines, affectées à la DDCS, elles étaient positionnées uniquement sur des missions régionales depuis l'origine et toujours affectées à l'ex DRJS puis DRDJS. La reconnaissance des collègues dans la profession et auprès des publics renforce la symbolique négative de vos décisions. Le fait que l'engagement syndical soit aussi l'un des paramètres ayant guidé vos choix n'est pas sans déranger.

Depuis plus d'un mois, nous tentons de trouver une issue passant par l'affectation pure et simple à la DRJSCS des deux collègues affectées à la DDCS. En tous points cela est conforme aux principes de la RGPP et aux textes. Par ailleurs, une décision est attendue visant à opérer un traitement administratif transparent, respectueux de la personne, sur une question de frais de déplacements.

Plusieurs indicateurs incitent à penser qu'on minimise considérablement l'ampleur du sentiment d'injustice et de provocation que vos décisions provoquent. Le silence de l'administration voudrait-il tabler sur un pourrissement ? Ce serait contraire à toute GRH compétente et là encore soucieuse du respect des personnes. Hier, à l'unanimité, par solidarité avec leurs collègues, victimes d'affectations arbitraires et de décisions administratives injustes, la totalité des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse de la DRJSCS de Nantes a décidé de se mettre en réserve vis-à-vis de son administration locale. Cette attitude collective, suppose une mise à distance totale. Elle s'effectue de manière concertée entre collègues. Notre organisation syndicale relaie cette décision. Elle en fait une consigne d'action qui revêtira des formes multiples. C'est le sens de notre détermination, engageant ainsi un syndicat national et la fédération.

Cette posture collective de réserve, supposant l'éloignement total et la recherche d'autres voies de travail respectueuses des personnels deviendra effective à partir du 1^{er} février 2010. Elle correspond à une forme élémentaire de protection contre l'arbitraire. Elle est destinée à être maintenue jusqu'à ce qu'une issue favorable soit trouvée afin de rétablir dans leurs droits et leurs affectations régionales les collègues techniques et pédagogiques qui sont aujourd'hui pénalisés.

Didier Hude

Catherine Tuchais